

---

# L'Organisation mondiale du commerce et les parlementaires

---

par Paddy Torsney, députée

*Dans la déclaration finale adoptée à la clôture de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est tenue en février 2003, l'Union interparlementaire (UIP) s'est montrée résolue à faire avancer un processus interparlementaire avec l'OMC qui s'articulerait autour de réunions parlementaires tenues régulièrement lors des conférences ministérielles de l'OMC. L'UIP a proposé que ces réunions soient appelées Conférences parlementaires sur l'OMC et qu'elles aient pour but de superviser les activités de l'OMC et d'en promouvoir l'efficacité, d'entretenir le dialogue avec les négociateurs gouvernementaux et la société civile et de faciliter l'échange d'informations, la comparaison des expériences et le renforcement des capacités des parlements nationaux en matière de commerce international. Le présent article examine le rôle que les parlementaires peuvent jouer dans les discussions entourant le commerce et les accords internationaux.*



**L**a Déclaration finale adoptée à la clôture de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce<sup>1</sup> prévoit une structure permettant la poursuite du travail entrepris au cours des dernières années par les membres de l'UIP. Il s'agit là d'une importante entreprise pour chacun d'entre nous qui a été élu pour représenter ses électeurs et sa nation. Pour que l'Organisation

mondiale du commerce puisse réaliser tous ses objectifs, soit ordonner les relations commerciales et offrir des possibilités aux pays moins avancés, nous devons veiller à ce que les voix des citoyens du monde entier soient entendues.

---

*Paddy Torsney représente la circonscription de Burlington à la Chambre des communes. Elle préside le Groupe canadien de l'Union interparlementaire depuis 2001.*

Avec 145 membres et plus de 27 pays en attente d'accession, l'Organisation mondiale du commerce est un véritable forum mondial en matière de commerce international. Les accords de l'OMC sont contraignants pour les nations dans la mesure où on y fixe des objectifs communs, et leur mise en œuvre est garantie par un mécanisme de règlement des différends. Les décisions prises par l'OMC peuvent avoir et ont une incidence énorme sur les économies et les politiques nationales.

Les négociateurs des accords de l'OMC reçoivent leurs directives du pouvoir exécutif de leurs gouvernements. Certains pays ont des négociateurs qui ont accès aux législateurs, au gouvernement et à l'opposition, ainsi qu'aux représentants des organisations non gouvernementales. Tous n'ont pas cette chance.

De plus en plus, la politique commerciale internationale chevauche les politiques sociales et économiques des nations. Des pays habitués d'avoir une entière souveraineté politique en matière de propriété intellectuelle, de services et de télécommunications, par exemple, doivent se plier aux nouvelles règles que s'engagent à suivre les pays signataires des accords internationaux. Les législateurs et les électeurs

---

sont souvent frustrés de voir que les solutions à des enjeux nationaux passent souvent par des poursuites aux termes de ces accords internationaux. C'est particulièrement le cas lorsqu'ils ont l'impression de ne pas avoir réellement voix au chapitre ou le choix dans l'élaboration des accords commerciaux.

La réussite des accords de l'Organisation mondiale du commerce repose sur leur mise en œuvre par les gouvernements et l'appui que leur donnent les citoyens. Il semble donc évident que les électeurs doivent comprendre le processus de négociation et souscrire à la teneur des accords. Cela implique un processus de négociation ouvert, où le public a accès à l'information et où les représentants élus ont leur mot à dire.

Puisque la mondialisation touche tous les électeurs, les parlementaires ont la responsabilité et l'occasion de jouer un rôle accru dans le domaine du commerce international.

Fondée en 1889, l'Union interparlementaire est la doyenne et la plus grande des organisations des parlements des États souverains. Elle est le foyer de la concertation et de la diplomatie interparlementaires. L'UIP offre aux parlementaires une plate-forme unique leur permettant d'observer les tendances et les opinions politiques et un forum interactif sur des enjeux qui ont une portée mondiale. Reconnaissant les défis posés par la mondialisation de même que l'influence grandissante et la portée de plus en plus vaste de l'OMC en particulier, l'UIP cherche des moyens d'aider les parlementaires à participer plus activement aux négociations et aux ententes commerciales multilatérales.

Lors de la réunion qu'elle a tenue en septembre 2000, l'UIP s'est montrée résolue à « faire en sorte que nos parlements contribuent plus substantiellement à cette coopération en faisant entendre la voix des peuples, donnant ainsi un caractère plus manifestement démocratique à la prise de décision et à la coopération internationales »<sup>2</sup>.

Depuis, on a beaucoup travaillé à la création d'un réseau de parlementaires et à l'instauration d'un processus participatif. En tant que parlementaire croyant en un système commercial ordonné, j'estime que cette relation entre l'UIP et l'OMC garantira que les accords de celle-ci seront mieux rédigés grâce à l'apport des représentants des peuples.

L'engagement d'un tel dialogue est d'autant plus nécessaire que d'aucuns se demandent si les députés sont capables de refléter les aspirations des citoyens et que nous voyons de plus en plus de gens adhérer aux buts des ONG. Je travaille en étroite collaboration avec plusieurs ONG et je crois qu'elles ont un rôle positif à jouer, mais je crois aussi que la dimension parlementaire est incontournable. Nous sommes à même de constater que la collaboration étroite entre des ONG, des parlementaires, des fonctionnaires et des ministres gouvernementaux porte fruit, comme en témoigne l'accord intervenu en vue de l'interdiction des mines terrestres, par exemple. Cette réussite a été tributaire d'une étroite collaboration où chaque intervenant a fait sa part, qu'il s'agisse

d'exercer des pressions, de négocier, de légiférer ou de mettre des mesures en œuvre. Ces accords commerciaux offrent ce type d'occasion.

Les députés ont l'obligation constitutionnelle de représenter les intérêts du peuple : nous exprimons les intérêts, les préoccupations et les aspirations de nos électeurs. Nous adoptons les lois qui régissent notre nation et nous serons appelés à adopter les mesures de mise en œuvre des accords de l'OMC.

Les députés sont aussi les surveillants de nos gouvernements. Nous avons l'obligation de veiller à ce que les lois et les accords internationaux conclus par nos pays soient justes, équitables et dans l'intérêt véritable de nos concitoyens et de la collectivité mondiale.

L'intervention des parlementaires dans le processus de l'OMC est nécessaire, de manière à assurer que les meilleurs accords sont conclus, d'autant plus que ces accords touchent des domaines dans lesquels les pays exercent traditionnellement leur souveraineté et qui sont du ressort exclusif des politiques nationales. Les négociateurs doivent disposer des lignes directrices appropriées et les électeurs appuyer les accords négociés avant leur mise en œuvre.

L'ordre du jour de la réunion ministérielle qui aura lieu à Cancun en septembre prévoit deux jours de discussion organisés par l'Union interparlementaire. Cette occasion fournira aux députés une tribune importante où ils pourront discuter des objectifs de l'OMC et veiller à ce que les négociateurs aient à cœur les véritables intérêts des citoyens. Les députés auront aussi l'occasion de se familiariser avec le processus du débat et de résolution des différends, de manière à s'assurer qu'ils comprennent bien les moyens qu'ils ont de se faire entendre.

L'OMC a de nombreux détracteurs. Or, puisque l'OMC est là pour rester, je suis d'avis qu'il importe avant tout de faire en sorte que les accords conclus soient les meilleurs possibles et qu'ils reflètent les besoins et les aspirations des Canadiens. Le processus UIP-OMC est crucial.

Il me tarde de travailler avec mes collègues des autres pays membres de l'UIP, ainsi qu'avec le ministre du Commerce international et nos négociateurs. Il me tarde aussi de participer aux échanges d'idées avec les représentants des ONG qui seront à la réunion. Le dialogue suscite la compréhension et ouvre des perspectives pour des solutions innovatrices.

## Notes

1. Déclaration finale – Conférence parlementaire sur l'OMC, Genève, les 17 et 18 février 2003.
2. *La vision parlementaire de la coopération internationale à l'aube du troisième millénaire* – Déclaration adoptée par consensus – Conférence des présidents des parlements nationaux, 30 août – 1<sup>er</sup> septembre 2000.